

et du développement et aux problèmes des pays en voie de développement d'une manière unique, d'une manière dont les autres organismes internationaux étaient incapables; elle s'est assurée une place reconnue et sûre au sein des organismes internationaux qui ont des intérêts plus étendus ou plus spécialisés et qui s'occupent également des questions de développement.

En moins d'une décennie, il s'est produit trois grands changements dont l'évaluation de la CNUCED doit tenir compte.

Le premier, de prime abord, semble être de nature purement structurelle mais son importance sous-jacente est bien plus profonde. J'ai mentionné que la CNUCED a trouvé son rôle unique et nous savons tous quelle force intérieure elle a acquise. Mais la Conférence, comme les autres organes des Nations Unies, règle maintenant ses activités en fonction de l'approche globale que représente la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement. Et à l'intérieur du système des Nations Unies, on a reconnu le besoin d'harmoniser les activités de tous les organes qu'intéresse le programme de cette seconde décennie. Le Conseil économique et social s'est élargi afin d'assurer une meilleure représentation et de pouvoir mieux s'acquitter des devoirs que lui confie la Charte. Nous accueillons favorablement cette tendance générale, fortement supportée, vers une meilleure coordination et une plus grande coopération entre les divers organismes des Nations Unies.

Deuxièmement, il y a eu un changement marqué non seulement dans les structures adoptées à l'égard des problèmes du développement mais aussi dans la manière dont ces problèmes sont analysés et compris. L'ordre du jour de la Conférence nous fournit des preuves abondantes de ce changement: on s'efforce dans divers domaines de trouver des solutions particulières à des problèmes donnés, plutôt que de rechercher des réponses d'application globale. Nous devons par exemple examiner les problèmes des pays les moins développés et des pays sans littoral afin d'identifier les mesures susceptibles d'apporter une solution aux difficultés de ces pays. Ma délégation estime que l'une des solutions aux problèmes des pays les moins développés est l'apport d'un flux accru de ressources à des conditions les plus favorables possibles. Le Canada étudie en fait la possibilité d'affecter à ce titre une partie de son aide multilatérale. La délégation canadienne espère poursuivre des idées dans ce sens au cours de nos délibérations ultérieures.

D'autres points de l'ordre du jour, ceux, par exemple, qui se rattachent aux questions environnementales et qui seront examinés cette année plus en détail à la Conférence de Stockholm reflètent aussi cette prise de conscience élargie et cette compréhension plus pénétrante des problèmes auxquels nous devons faire face. C'est maintenant un fait que la communauté internationale s'est montrée prête à aller au-delà des considérations économiques traditionnelles à la recherche d'un mode d'action approprié qui améliorerait les conditions de vie et rehausserait la qualité de la vie tant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement.

DOCUMENTS
 CONFÉRENCE
 1974
 CNUCED
 DOCUMENTS
 CONFERENCE
 1974
 CNUCED